



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 22 juin 2010 modifié relatif à l'organisation générale des concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale et des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux ;
- Vu l'arrêté du 23 juillet 2019 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture d'un concours pour le recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux,
- Vu l'arrêté du 27 janvier 2020 nommant le jury du concours de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux ouvert au titre de la session 2020,
- Vu la proposition de la présidente du jury,

ARRETE

Article 1 : les dispositions de l'arrêté susvisé en date du 27 janvier 2020 sont complétées comme suit :

Examineur spécialisé

M. Christian VIEAUX
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 4 juin 2020

Pour le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse
et par délégation,
La sous-directrice du recrutement


Nadine COLLINEAU